

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

La violence fait partie des préoccupations du Conseil de l'Europe depuis nombre d'années, et plusieurs conventions concernant cette question ont été adoptées par les États membres ; par exemple :

- ▶ la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et ses protocoles ;
- ▶ la Charte sociale européenne révisée ;
- ▶ la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains ;
- ▶ la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

— Toute la pertinence revient, cependant, à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en 2011.

— La 7^e Conférence des ministres européens de la jeunesse (Budapest, 2005) a été consacrée aux réponses que l'on peut donner à la violence pour l'empêcher. Dans la déclaration finale, les ministres reconnaissent notamment l'importance de répertorier toutes les formes de violence et leur impact sur les jeunes, la nécessité de développer des stratégies de prévention de la violence et de reconnaître les jeunes comme acteurs de cette prévention, « tout en renforçant leur sens des responsabilités ainsi qu'en promouvant activement leur participation et leur coopération » dans ce domaine. Ils reconnaissent aussi que l'éducation aux droits de l'homme est un moyen essentiel de prévenir la violence.

— La conférence ministérielle a été le point d'orgue d'un projet de lutte contre la violence dans la vie quotidienne qui a débouché sur divers instruments et initiatives éducatifs visant à prévenir la violence et à la traiter, dont le manuel destiné aux organisateurs de la bibliothèque vivante.

— À Stockholm (Suède), le projet Megafonen (mégaphone), mené dans le cadre du projet Enter !, offre un bon exemple de lutte contre la violence.



S'agissant plus particulièrement du projet Enter !, la recommandation reconnaît que la violence pose un problème aux jeunes des quartiers défavorisés, car ils en sont souvent victimes, tant chez eux qu'à l'extérieur du foyer familial. Beaucoup de jeunes peuvent aussi être la cause de violence. La violence peut prendre de multiples formes et créer un climat de peur, ce qui accroît la discrimination à l'égard des jeunes. Pour traiter le problème de la violence, les administrations des États membres, aux niveaux tant national que régional et local, pourraient prendre les mesures suivantes :

- ▶ offrir des possibilités de dialogue avec les jeunes des quartiers défavorisés et leurs représentants ainsi qu'avec les autorités responsables (nationales, régionales et locales) — notamment police, justice et services de probation, organisations et travailleurs de jeunesse —, afin d'identifier les causes de violence et de s'accorder sur des stratégies propres à l'éradiquer ;
- ▶ introduire des programmes d'éducation formelle et non formelle qui abordent les thèmes de l'intimidation, du harcèlement sexuel, de la violence fondée sur le sexe et d'autres formes de violence ;

Megafonen, Stockholm (Suède)²¹

— L'objectif de ce projet (These Days, Nuförtiden) était de créer un magazine d'information où les jeunes pourraient débattre de questions les intéressant, telles que le racisme, la violence et la discrimination. Les participants, au nombre de 19 et âgés de 16 à 25 ans, étaient des jeunes d'origine immigrée venus de Rinkeby-Kista, un district de Stockholm.

— Rinkeby-Kista compte environ 60 000 habitants, mais le projet s'adressait principalement aux jeunes du district, lequel enregistre les plus forts taux de chômage parmi les jeunes Suédois — beaucoup ont de graves difficultés scolaires — et un niveau élevé de criminalité. De ce fait, ces jeunes se trouvent privés de réseaux sociaux et de la motivation nécessaire pour s'engager dans la société, ou pour pouvoir accéder à leurs droits sociaux et surmonter discrimination et exclusion.

— Le projet a permis de sensibiliser les jeunes à leurs droits sociaux et, par là même, a rendu ces jeunes plus aptes à les obtenir. Ainsi ont-ils pu établir leur propre programme et aborder des questions leur tenant à cœur. Ont été privilégiés les droits suivants : non-discrimination, non-violence, emploi, éducation, participation et logement.

— Au cours du projet, le conseil municipal a employé six des participants. Grâce à l'aspect formation du projet, 12 autres jeunes ont développé leurs compétences journalistiques. Le magazine, diffusé auprès de plus de 3 000 jeunes du district, a montré ce que des jeunes peuvent faire, ce qui a renforcé leur intérêt pour le projet et pour le travail de Megafonen. À la suite du projet, les jeunes ont souhaité poursuivre le volontariat et s'engager davantage dans la vie de leurs quartiers.

21. Voir <http://megafonen.com>, consulté le 1^{er} septembre 2016.

- ▶ proposer des programmes de soutien pour favoriser le rétablissement des jeunes victimes de violence, et fournir des informations via des moyens de communication adaptés aux jeunes ;
- ▶ encourager les victimes à signaler à la police la violence qu'ils subissent, y compris la violence sexiste ; en outre, veiller à ce que les victimes de violence puissent s'adresser à des services pouvant garantir leur sécurité et celle de leurs familles — notamment, si nécessaire, par des mesures telles que relogement, conseil et aide financière ;
- ▶ proposer des formations aux intervenants concernés — forces de police, professionnels de la justice et personnel d'autres instances publiques s'occupant de la violence dans les quartiers défavorisés — sur les droits de l'homme en tenant compte de la dimension de genre ;
- ▶ encourager les forces de police à protéger les jeunes des quartiers défavorisés contre la violence, y compris en sanctionnant tout fonctionnaire de police pris en défaut ;
- ▶ lancer des initiatives visant à favoriser le rétablissement et la réinsertion sociale des jeunes auteurs d'actes de violence et autres jeunes délinquants, ainsi qu'à prévenir le discours et les crimes de haine.